

Division des affaires générales  
et des finances

## REPONSES AUX AVIS DU CHSCTD DU 17 OCTOBRE 2017

### AVIS N°1 :

La décision gouvernementale de ne pas renouveler les emplois aidés assurant l'aide à la direction d'école entraîne une surcharge de travail des directeurs-directrices.  
Cette situation est à l'origine de RPS, évoqués dans 2 fiches SST.

Le CHSCT 47 demande :

- La mise en place d'un accompagnement « bienveillant » des directeurs-directrices ;
- La réactivation du GT sur la simplification des tâches du directeur d'école ;
- La mise en place d'un groupe de pilotage chargé d'analyser les spécificités du travail de directeur/directrice d'école.

Vote de l'avis :

POUR : 6 CONTRE : 1 ABSTENTION : 0

Avis voté à l'unanimité

### **Réponse :**

Nous sommes dans un accompagnement bienveillant des directeurs et directrices. L'objectif de cette rentrée était de se contraindre à limiter les communications sur le COEE afin de ne pas submerger d'informations les directeurs et directrices d'école. Si un travail a déjà été entrepris sur la simplification des tâches pourquoi réactiver un groupe de travail sur la même thématique. Analysons ce qui a été fait pour savoir si les axes dégagés sont toujours efficaces. Quant à un groupe de pilotage sur la spécificité du travail du directeur d'école ce n'est pas au niveau départemental qu'il doit être mené.

## **AVIS N° 2 :**

« La décision gouvernementale de supprimer plus de 120 000 emplois aidés a impacté l'éducation nationale qui y a perdu les AAD.

Le travail des directeurs(trices) d'école du premier degré s'est donc encore plus éloigné de la prétendue « simplification des tâches des directeurs ». La surcharge de travail de ces derniers(e)s et le peu d'intérêt que suscitent les postes de directions auprès des enseignants (il suffit par exemple de voir le peu de candidatures à la formation de « préparation à la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs ») est à l'origine de risques psychosociaux pour tous les personnels de direction des plus confirmés aux plus jeunes auxquels ce poste a échu « par défaut ».

Les représentants de la FNEC-FP-FO du CHSCTD 47 demandent :

- Que les IEN acceptent que les directeurs(trices) prennent tout le temps pour exécuter les tâches qui sont les leurs ;
- Que les décharges de direction soient augmentées (demandes déjà envoyées au niveau national au CHSCTM) afin que les personnels de direction aient plus de temps pour assumer leurs fonctions ;
- Que les AAD soient recrutés sur des postes statutaires.

Vote :

POUR : 1 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 6

Avis non voté.

## **Réponse :**

Il n'y a pas de réponse départementale à apporter à cet avis. Le choix d'augmenter le volume des décharges de direction est un choix ministériel. Il en est de même pour le recrutement des ADE sur des postes statutaires.

## **AVIS N°3 :** avis n° 2 du 20/06/17 redéposé le 17/10/17

Une part conséquente des fiches SST étudiées lors du dernier groupe de travail sont rédigées par des enseignant-es placé-es dans des situations professionnelles difficiles liées au comportement très perturbant d'un élève. Cette problématique est en augmentation préoccupante sans que les enseignant-es soient préparé-es à l'affronter.

Les réponses de l'administration confondent parfois la réponse à la situation de l'élève et les problèmes qu'elle pose en terme de conditions de travail des agents (enseignant-es, ATSEM, AVS, etc). Nous rappelons une fois de plus que la prise en charge de la question pédagogique n'est pas toujours suffisante à répondre aux problèmes signalés par les fiches SST.

Nous demandons que les agents soient préparés et soutenus face à ces situations :

- Formation à la gestion de ces situations professionnelles ;
- Soutien psychologique, sur le temps de travail, des agents qui y sont confrontés comme cela se pratique dans les institutions qui accueillent des personnes atteintes de maladies psychiatriques ;
- Recours à l'IEN ASH pour apporter des réponses plus pertinentes aux fiches SST.

Les IEN répondent souvent qu'une équipe éducative doit être réunie. Nous rappelons que les agents peuvent demander à ce qu'il ou elle y soit présent. Ceci est particulièrement pertinent en cas de situation conflictuelle avec les parents.

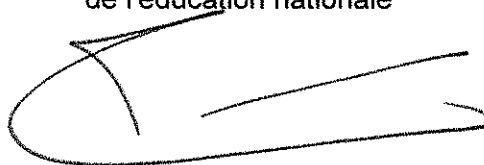
Le groupe de travail qui doit se tenir fin juin, doit proposer des procédures et des moyens pour prévenir et gérer les situations de crise. L'administration doit améliorer le soutien qu'elle fournit à ses agents pour les affronter.

Vote : POUR à l'unanimité

**Réponse :**

Les différents échanges sur cette thématique montrent qu'il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion afin de construire un document qui puisse être le fruit d'un travail partagé. Le collège des IEN a revu le document initial afin de l'amender sur les questions relatives à la réglementation. Il vous sera présenté pour étude.

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale



Dominique POGGIOLI